



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Vingt-huitième session**

Genève, 25-27 septembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE**Atteindre d'ici 2050 la neutralité carbone dans la région
de la Commission économique pour l'Europe – document
de travail sur le rôle des combustibles fossiles
dans l'énergie durable****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Les travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine de l'énergie durable visent à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre ainsi qu'à aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. L'accès à des services énergétiques abordable, propres et modernes favorise la qualité de vie et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. « L'énergie au service du développement durable » va au-delà de l'objectif de développement durable (ODD) n° 7 et reconnaît l'ampleur de la contribution et du poids de l'énergie :

a) Les analyses effectuées à ce jour indiquent que le monde n'est pas sur la voie d'atteindre l'objectif de 2°C, mais qu'on s'oriente plutôt vers une valeur comprise entre 4 °C et 6 °C, ce qui représente une menace existentielle pour la plupart des espèces, y compris pour les humains¹ ;

b) Inversement, la réalité est que plus de 80 % de l'énergie est actuellement d'origine fossile et que c'est donc l'énergie fossile qui assure la qualité de vie. Le nombre de pays et de personnes dont le revenu et les moyens de subsistance dépendent de l'énergie fossile représente la majorité de la population mondiale et des économies nationales² ;

¹ Voir par exemple le rapport du GIEC : Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse – résumé à l'intention des décideurs tiré du rapport de synthèse du cinquième rapport d'évaluation, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf ; Rapports 2017, 2018, 2019 sur le cadre de suivi mondial <https://trackingsdg7.esmap.org/> ; https://www.seforall.org/sites/default/files/2019-05/TrackingSDG7_execsum-2019.pdf ; progrès accomplis par la CEE dans le domaine de l'énergie durable : <http://www.unece.org/index.php?id=47830>.

² UNECE Progress in Sustainable Energy : <http://www.unece.org/index.php?id=47830> ;



c) De même, bien que des progrès significatifs aient été enregistrés, les pays ne sont pas en voie de respecter leurs engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les dimensions économiques et sociales du programme ne sont pas non plus à la hauteur des attentes².

2. Ces constatations sont en contradiction avec les résultats des grandes conférences et sommets consacrés aux changements climatiques ainsi qu'avec l'Accord de Paris, or il est clair que sans décarbonisation de tous les secteurs de l'économie et de tous les puissants gaz à effet de serre, les 2 °C ne pourront pas être atteints.

3. En pratique, cela implique de moderniser le secteur énergétique, en mettant l'accent sur le charbon, et de trouver des solutions innovantes pour les industries énergivores et à forte émission de carbone comme les secteurs de l'acier, du ciment et des transports, afin de passer à une économie verte et à une société à faible émissions de carbone. Cela signifie aussi de s'intéresser au secteur du gaz en tant que source importante d'émissions de méthane à moyen et à long terme, ainsi que source importante d'émissions de CO₂ liées à la production d'électricité. Les différents secteurs ne sont pas indépendants les uns des autres et les changements apportés à l'un d'eux aura des implications pour un autre. Comme les choix que nous faisons actuellement dans un secteur sont susceptibles soit de restreindre soit d'amplifier nos options ultérieures, la restructuration de secteurs ou de régions au nom de la réduction de l'empreinte carbone du secteur énergétique doit se faire dans un souci de prévoyance et d'inclusion sociale, en tenant compte des besoins des pays à moyen et à long terme.

4. Grâce à la plateforme neutre offerte par le Comité de l'énergie durable (le Comité), ses États membres et autres parties prenantes ont désormais la possibilité de procéder à des échanges de vues à ce sujet et de débattre des instruments à utiliser ainsi que d'en apprendre davantage sur le rôle des combustibles fossiles moins polluants dans la production d'énergie durable, et en particulier sur le concept de neutralité carbone. Les résultats et les recommandations de la première phase du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » peuvent s'avérer utiles dans ce contexte (voir aussi le document ECE/ENERGY/2019/1).

5. C'est dans cette optique que le document est soumis au Comité pour lancer la discussion sur les obstacles à surmonter en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans toutes ses dimensions et d'une manière intégrée, et ce d'une manière à la fois pragmatique, rationnelle et acceptable sur les plans économique, social et environnemental.

6. L'objectif est d'adopter une position qui renforce et consolide le travail du Comité dans tous ses organes subsidiaires, ainsi que de donner la possibilité d'établir des rapports de situation, de financer des propositions et de faire des recommandations pratiques concernant la manière d'atteindre la neutralité carbone dans la région et également sur le rôle que peuvent jouer les combustibles fossiles dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Tenant compte des propositions formulées lors de la présente session du Comité, les futures réunions des groupes d'experts donneront aux pays et aux spécialistes l'occasion de peaufiner la déclaration afin qu'elle puisse être proposée à l'approbation du Comité lors de la vingt-neuvième session qui aura lieu du 25 au 27 novembre 2020.

II. Principes permettant d'atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE

8. Il est absolument impératif de résoudre le problème de l'énergie. Chaque pays dispose de ses propres ressources et de son patrimoine culturel, réglementaire et législatif. Chaque pays suivra son propre chemin pour respecter ses engagements au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris tout en

International Energy Agency : Tracking clean energy progress <https://www.iea.org/tcep/> ;
World Energy Outlook series <https://www.iea.org/weo/>.

poursuivant ses efforts en faveur de son développement économique et pour améliorer la qualité de vie de sa population.

9. De nombreux pays ont commencé à redéployer leurs efforts dans le sens des concepts de neutralité carbone et de neutralité climatique et si l'on peut s'attendre à ce que ces efforts débouchent sur la création de nouvelles possibilités d'emploi, ils auront également des effets néfastes pour les pays, les régions fortement tributaires du carbone et les industries énergivores. La crainte de perdre des emplois, les changements structurels et culturels, le déclin économique et les implications politiques négatives ont davantage d'influence sur le débat que les bénéfices promis par une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les profondes mutations structurelles doivent être anticipées et soigneusement planifiées et gérées en même temps qu'on étudie en profondeur les technologies entraînant des émissions de carbone faibles ou nulles ou encore à bilan carbone négatif, et qu'on leur consacre les investissements nécessaires.

10. Puisque le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif de 2 °C fixé par la Conférence de Paris sur le climat, il est certain que de telles technologies permettront une approche plus stratégique pour rendre tous les pays capables de procéder aux changements structurels et d'infrastructure qui s'imposent.

11. Pour stabiliser les températures globales à tous les niveaux, les émissions nettes de CO₂ devront être réduites à zéro. Cela signifie que la quantité de CO₂ qui entre dans l'atmosphère doit être égale à celle qui en est retirée. Lorsque l'équilibre entre les sources et les puits de CO₂ est atteint, on parle souvent d'émission nette zéro ou de neutralité carbone. Il ne faut pas confondre la neutralité carbone avec les émissions de carbone faibles ou nulles ou encore à bilan carbone négatif. Le terme désigne l'atteinte de zéro émission de CO₂ lorsque l'équilibre est atteint entre les émissions et l'élimination du carbone ou simplement lorsque les émissions sont totalement éliminées.

12. Compte tenu de la nécessité de concilier des objectifs apparemment inconciliables, le Comité est invité à approuver les principes suivants :

a) Réduire l'intensité carbone du système énergétique nécessitera une profonde transformation au moyen de mesures urgentes à court terme qui soient en conformité aussi bien avec les efforts soutenus à moyen et à long terme qu'avec les ambitions des pays en matière de qualité de vie ;

b) Améliorer l'efficacité énergétique ou la productivité énergétique partout dans le monde constitue la première priorité et le meilleur moyen de faire des progrès rapides en matière d'amélioration de la qualité de vie dans le respect de l'environnement. Il sera crucial d'élaborer, de diffuser et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires et des normes dans tous les secteurs, notamment ceux de la construction, de l'industrie et des transports ;

c) Une meilleure intégration des marchés du gaz naturel et de l'électricité renforce la contribution des alternatives énergétiques à faible teneur en carbone ainsi que l'efficacité technique, économique et environnementale du système interconnecté. Cette meilleure intégration peut être obtenue par des interconnexions plus fortes, des normes communes et des structures de marché qui attribuent une valeur juste et équitable aux services énergétiques fournis (par exemple, des marchés d'équilibrage qui compensent l'intermittence sur une vaste zone géographique) ;

d) Il est urgent de rationaliser les subventions³ dans le domaine de l'énergie, surtout celles qui faussent les décisions en matière d'investissement et de consommation, tout en protégeant les populations vulnérables. Cette rationalisation passera par le déplacement des subventions tarifaires qui entraînent une surconsommation et découragent les investissements dans des solutions de rechange favorisant l'efficacité énergétique ou émettant moins de carbone. Un tel déplacement pourrait être réalisé efficacement par des aides au revenu. Un deuxième moyen de rationalisation serait de tenir dûment compte des facteurs externes, par exemple en fixant le prix réel et explicite du carbone (soit par le biais du marché soit par celui de l'impôt) ;

³ Il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour pouvoir être plus précis.

e) Toutes les technologies seront nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs de l'énergie pour le développement durable ;

i) De nombreux pays de la région de la CEE entendent continuer à utiliser leurs ressources en énergie fossile, notamment le charbon. Il est donc essentiel que des technologies à haut rendement et à faibles émissions soient déployées en même temps que le captage et le stockage du carbone pour minimiser l'empreinte environnementale et l'intensité carbone du système énergétique. Il faut s'attaquer au problème de l'empreinte environnementale de l'énergie fossile en élaborant, en diffusant largement et en mettant en œuvre des pratiques exemplaires et des lignes directrices en matière d'investissement ;

ii) Il sera tout aussi essentiel de s'intéresser aux émissions de méthane dans les industries extractives, ce qui nécessitera de surveiller et de déclarer les émissions et d'assainir les sources de méthane dans le système énergétique. Compte tenu de l'importance du méthane pour le réchauffement global, de la rentabilité possible de l'assainissement et de l'espoir que le gaz naturel apportera une contribution durable à la transition énergétique, aborder la question des émissions de méthane constitue une priorité urgente ;

f) La recherche, le développement et la mise en œuvre de technologies et de formules commerciales innovatrices conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont essentielles, de même que l'utilisation des infrastructures existantes pour faciliter la transformation.

13. La politique énergétique ne saurait être conçue et mise en œuvre en vase clos. Pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 il faut que les politiques soient définies de manière intégrée et intersectorielle. Le Comité est déterminé à collaborer avec les autres comités sectoriels de la CEE ainsi qu'avec d'autres organisations internationales pertinentes pour assurer des politiques coordonnées dûment motivées.

14. Sur la base de ces principes, le Comité s'engage en faveur d'une profonde transformation du système énergétique dans un sens qui satisfasse les ambitions des États membres. Il collaborera avec l'ensemble des institutions concernées aux niveaux national, régional et international – notamment avec les milieux financiers et l'industrie – pour assurer l'élaboration effective, la diffusion et la mise en œuvre d'une série de normes, de lignes directrices et de pratiques exemplaires qui tiennent compte des aspects liés à la qualité de vie. Les facteurs essentiels à la mise en œuvre de ces principes sont :

- **Le pragmatisme.** Le monde a tardé à réagir à la crise climatique et les solutions ont été jusqu'à présent insuffisantes. Il est important de reconnaître qu'à court terme l'amélioration de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ne sont pas en mesure d'apporter les solutions intégrées qui s'imposent. Il faut donc recourir à toutes les mesures nécessaires pour maintenir le monde dans les limites d'un « budget carbone » permettant de respecter l'objectif de 2 °C tout en préservant la qualité de vie ;
- **L'activisme.** Il est essentiel que les mesures prises donnent des résultats quantifiables. La mise en œuvre des orientations-cadres de la CEE pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments⁴ peut permettre de diminuer les besoins énergétiques par mètre carré tout en améliorant la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. En mesurant et en réduisant les émissions de méthane, on doit pouvoir diminuer les volumes de ce gaz introduits dans l'atmosphère. Il en va de même pour l'ensemble du programme de l'énergie durable ;
- **Des engagements renforcés.** Il y a actuellement deux lacunes dans le système énergétique. La première concerne la différence entre les engagements pris par les pays et ce qu'ils font réellement, alors que la seconde réside dans l'écart qui sépare

⁴ Pour de plus amples informations, voir <http://www.unece.org/info/media/news/sustainable-energy/2019/unece-fosters-improved-energy-efficiency-in-buildings/doc.html>.

les engagements et ce qu'il convient vraiment de faire pour respecter à la fois le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Il faut s'attaquer à ces deux lacunes.

III. Prochaines mesures proposées

15. Le calendrier proposé pour l'élaboration du document de synthèse est le suivant :
- a) 25-27 septembre 2019, Comité de l'énergie durable : Consultation avec les États membres et les experts, recommandations à l'intention des organes subsidiaires ;
 - b) Octobre 2019 à avril 2020, Groupes d'experts du méthane provenant des mines de charbon, de la production moins polluante d'électricité, et du gaz. D'autres organes subsidiaires pourraient aussi être impliqués, comme les Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable, et de la gestion des ressources : amélioration du document de synthèse ;
 - c) Avril 2020, Bureau du Comité : observations et recommandations concernant le document de synthèse, le cas échéant ;
 - d) 25-27 novembre 2020, Comité de l'énergie durable : adoption du document de synthèse, suivie de sa soumission au Comité exécutif de la CEE et à la CEE ;
 - e) Décembre 2020 : lettre au Secrétaire général.

16. La CEE collabore également avec d'autres organisations au sein du système des Nations Unies pour le développement et par l'intermédiaire du mécanisme de coordination ONU-Énergie⁵ pour assurer une approche coordonnée. Un bon exemple de cette collaboration est donné par le Forum international sur l'énergie au service du développement durable, que la CEE organise avec les autres commissions régionales ainsi que toute une série de partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Groupe de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et d'autres parties prenantes. Il s'agira de continuer à rechercher des partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'impliquer le secteur privé, les milieux académiques et certaines associations.

⁵ <http://www.un-energy.org/>.